

Conditions générales de vente

ADAPTES A LA LOI DU 14 JUILLET 1991 SUR LES PRATIQUES DU COMMERCE

1. Sauf convention contraire et expresse, seule sont d'application les conditions générales et particulières du présent "devis - bon de commande".
2. Arberia srl se réserve le droit d'exiger un acompte de 50% avant toute prestation ou livraison.
3. Sauf vice caché, toute réclamation relative aux marchandises fournies ou aux services prestés doit, sous peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les 8 jours de la réception de la facture.
4. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au grand comptant le jour du placement. (voir conditions)
5. Toute facture non payée à la livraison portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 12 % l'an.
6. En cas de non-paiement injustifié d'une facture par le client après l'échéance fixée, une clause pénale de 15 % de la facture, avec un minimum de 50 euros sera due, sans mise en demeure préalable.
7. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
8. En cas de non paiement, des frais de rappel pourront être réclamés à hauteur de 7,50€ par rappel
- 9 Le client reconnaît, conformément à l'art. 1583 du code civil, que les fournitures restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix additionné des intérêts et frais éventuels.
10. En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège sont compétents.
11. En cas de décommande d'un devis signé du client, une indemnité de 20 % sera due et ce sans mise en demeure préalable.
12. Lorsque l'offre comprend des volets monoblocs en couleur, seul les coulisses et le caisson sont en couleur, le tablier en couleur est une option.
13. Contrôler le sens d'ouverture des châssis, porte et la couleur avant de signer le bon de commande.
14. En cas de litige, sont exclusivement compétents, les tribunaux de l'arrondissement de LIEGE, et dans l'hypothèse d'un litige inférieur à 1900 EUR, est exclusivement compétente, la Justice de Paix du 2^e Canton de LIEGE.

Pour accord :

Signature

winprotech
security technologie windows